



Info Lutttes

N°14

Spécial Jérôme

Le journal des cheminots qui luttent

Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier. (Martin Luther King)

JÉRÔME LIBRE

Oui, mais...

Encore un grand rassemblement hier devant le Parlement de Bretagne pour entendre l'annonce du délibéré du jugement en appel de notre camarade cheminot de Savenay.



La petite salle d'audience, avec ses bois vernis et ses murs blancs, tamisée d'une lumière blafarde, laisse transparaître une ambiance brune. A 14h03 le verdict tombe : « *Maintien de la décision du tribunal de Saint-Nazaire à la condamnation à deux mois d'emprisonnement ferme avec levée du mandat de dépôt* ». Jérôme retrouvera la liberté vers 16 heures le jour même. Il devait être libéré normalement avec ses remises de peine ce jour même aussi !

Le couperet est tombé, non seulement sur le mouvement syndical, mais plus encore sur la liberté de manifester, donc de s'exprimer.

Le patronat et le gouvernement jubilent en faisant du bruit avec leurs bottes. La justice les astique.

Ils peuvent se brosser et toujours claquer des talons, nous ne fournirons pas le cirage !

« PATRONS VOYOUS »

Ci-après quelques moments très forts de l'intervention de Didier Le Reste, Secrétaire Fédéral CGT des cheminots :

« [.../...] »

Pour la CGT, le jugement prononcé le 24 septembre dernier par le Tribunal de St. Nazaire doit être purement et simplement annulé !

En effet, la procédure en comparution immédiate est non conforme à la Constitution. C'est un montage de toutes pièces, un montage sans preuve ni aveu et pourtant Jérôme en est à sa sixième semaine d'incarcération alors que des « patrons voyous » et autres sévissent en toute impunité et au grand jour.

Nous avons affaire à un jugement politique par l'intermédiaire duquel il fallait faire un exemple pour dissuader les salariés, le peuple, de continuer à manifester son refus de cette réforme des retraites qui demeure injuste, inefficace et brutale.

« [.../...] »

Des méthodes naguère utilisées

Le pouvoir en place utilise la réponse pénale comme réponse politique. A y regarder de près, ce pouvoir n'a rien à envier aux politiques et méthodes



naguère utilisées par Madame THATCHER au Royaume Unis et par Ronald REAGAN aux USA.

Casse des garanties et droits sociaux, remise en cause du droit syndical et du droit de grève pour ne citer que les aspects les plus caractéristiques de ces politiques réactionnaires.

« [.../...] »

Ceci dit, rien ne nous fera taire ni nous empêchera d'agir, bien au contraire !

« [.../...] »

Comme cela a été bien dit la semaine dernière, nous sommes tous des Jérôme ZIMMER, car nous sommes TOUS COUPABLES de manifester, d'agir, de nous opposer contre ces politiques de

régression sociale imposées par le MEDEF, l'UMP, le Gouvernement et le Chef de l'Etat.

« [.../...] »

Redisons le avec force : Jérôme doit être libéré, il doit être relaxé, rendu à sa famille, à ses camarades et retrouver son travail de cheminot !

Toute l'intervention de Didier a été filmée. Elle est visible sur You Tube en recherchant JLBCGT44

(Merci à notre grand reporter d'Info Luttes)

L'ANNONCE



Au sortir de la salle d'audience, ce sont des sourires crispés. Maître Le Moigne, avocat de Jérôme, est scandalisé et trouve ce verdict « *inacceptable et choquant. C'est un jugement de compromis pour garantir la paix sociale. Ceci est conforté par la sanction et la sévérité à l'égard d'un manifestant qui est totalement innocent* ».

A l'annonce du verdict, la foule massée devant les portes du Parlement, Marie-Claude Robin, Secrétaire Générale CGT de Loire-Atlantique, annonce que « *Jérôme va être libéré d'ici quelques heures* », ce sont des applaudissements et cris de joie. Puis c'est un « *mais, car il y a un « mais »* ». Ce qui vient de se passer est indigne et inacceptable, la condamnation de Jérôme est maintenue. Ce qui veut dire que chacun d'entre nous peut être condamné parce qu'il manifeste ou est en grève ». Un bouquet de quo-

libets à l'encontre du gouvernement et de sa justice est venu s'inscrire entre les hurlements d'indignation de la foule. Maître Le Moigne insistera pour dire que c'est « grâce à vous, grâce à la mobilisation, que Jérôme est libre. Il a été libéré pour assurer la paix sociale ».

Un jugement politique

Didier Le Reste, Secrétaire fédéral CGT des cheminots y voit bien là un « jugement politique et une manœuvre en faisant pression sur les cheminots, et notamment les grévistes. [...] Si en plus il y avait des tentatives de licenciement à l'égard de Jérôme, cela ajouterait à l'explosivité du contexte. Nous sommes dans un contexte social très tendu. C'est un combat pour les libertés et aussi pour mettre à bas cette réforme injuste qui est celle des patrons ». Didier Le Reste conclura par trois mots : « vigilance, lucidité et détermination ».

Un soutien sans faille

Puis Christelle, mère de leurs deux enfants, devant les cris de « TOUS ENSEMBLE, TOUS ENSEMBLE », tremblante d'émotion pris le micro pour remercier tous les salariés et retraités cheminots, mais aussi d'autres entreprises, « pour le soutien sans faille depuis son incarcération. »

Pour continuer cette lutte pour la liberté, la CGT se réserve le droit de se pourvoir en cassation. Un temps de réflexion est donné.

Yannick Colin, Secrétaire du Secteur CGT des cheminots invite, en réponse immédiate « à cette provocation faite par ce jugement à se rendre encore plus nombreux samedi prochain aux manifestations ».

LE DROIT DE CONTESTER

Joël MOREL, Secrétaire de l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine, a tenu un discours ferme et cinglant devant le Parlement de Rennes avant l'annonce du verdict. Quelques extraits :

« [...] La mobilisation du jeudi 28 octobre, la 7^{ème} journée nationale de grève et de manifestations unitaires depuis le début septembre, s'est illustrée par 270 cortè-



ges et près de 2 millions de manifestants.

C'est un cinglant démenti pour toutes celles et ceux qui annonçaient « un simple Baroud d'honneur de salariés résignés ».

« [...] Messieurs SARKOZY et FILLON, Madame PARISOT, sachez que rien n'entamera notre détermination.

Le Président de la république doit enfin entendre le message lancé par une grande majorité de la population : cette loi ne doit pas être promulguée. Des négociations doivent être engagées.

« [...] La CGT ne lâchera rien, elle ne lâchera pas non plus Jérôme ZIMMER, injustement incarcéré et condamné

depuis le 23 septembre dernier. La situation faite à Jérôme crée une indignation grandissante un peu partout autour de nous. En témoigne les signatures massives de la pétition qui est à disposition.

« [...] Nous aussi, tout autant que Jérôme, on pourrait être condamné, sans preuve, pour faire exemple.

Nous ne pouvons tolérer la répression, les menaces, les intimidations, les sanctions qui se développent devant les tribunaux et dans les professions.

C'est toute la CGT qui veut réaffirmer ici son attachement à la démocratie, au droit de contester et de manifester, au droit syndical et nous nous félicitons que se soit partagé par d'autres Organisations Syndicales Départementales qui sont présentes et qui apportent leur soutien à l'initiative de ce midi.

« [...] Aujourd'hui on est dans la rue et demain on continue. »

**MANIF
SAMEDI
PROCHAIN
à 15H
RDV à 14H30
au syndicat
de Nantes
pour partir
vers le C.H.U.**



Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Fonction : _____
 Tél : _____ e.mail : _____ @ _____
 Grade : _____ Établissement : _____

**ensemble, plus forts
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
 adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 49 886 100

Merci

Comme vous avez pu le lire dans l'édito, Christelle, mère des deux enfants de Jérôme, tremblante d'émotion a pris le micro pour remercier tous les salariés et retraités, cheminots, mais aussi d'autres entreprises, « pour le soutien sans faille depuis son incarcération ». Un discours empreint d'émotion, mais aussi de détermination. Avec difficulté, tant le contenu est riche, nous en avons extrait quelques passages :

« Six longues semaines où ses enfants ont découvert l'injustice. [.../...] Que papa est en prison pour avoir crié que les criminels sont bien ceux qui nous gouvernent aujourd'hui. [.../...] Alors oui, Théo et Sacha, papa est aujourd'hui une victime en prison pour avoir voulu défendre vos droits, votre avenir. Mais de tout temps pour la liberté, les combats ont eu des dommages collatéraux. Mais l'essentiel est de pouvoir rester fier, fier de s'être battu pour ses convictions, contre la misère sociale, contre la xénophobie, contre le holdup scandaleux dont est victime notre pays par ceux qui le dirigent et qui voudraient



nous faire croire que la richesse produite par les travailleurs ne devrait pas contribuer à leur bien-être. [.../...] A l o r s Monsieur le Procureur de Saint-Nazaire, Messieurs les Juges, vous qui représentez notre justice, soyez complices de cet état totalitaire si vous

le souhaitez, mais ne sous-estimez pas les valeurs de la solidarité, de la fraternité qui maintiennent la cohésion sociale. Regardez-la bien, ici à Rennes, cette solidarité, car celle-là vous ne nous la prendrez pas. [.../...] Jérôme et nous tous repartirons au combat, car même en nous privant temporairement de notre liberté, notre âme et notre dignité, vous ne nous l'enlèverez pas, tout comme cette solidarité qui est l'essence même du combat de la CGT. Jérôme ne l'oubliera jamais. Mes camarades, sachez que plus que jamais ici, grâce à vous, les valeurs fondamentales de la CGT ont pris tous leurs sens et nous sommes fiers d'avoir fait le pas en adhérant pleinement au combat qui est le nôtre. »

ON NE LÂCHERA RIEN !

Didier Le Reste, Secrétaire de la Fédération CGT des Cheminots, a bien voulu accorder une interview exclusive à votre journal Info Luttes juste après le verdict :

Info Luttes : Les cheminots de Nantes, Savenay et Saint-Nazaire te remercient d'être présent, mais est ce que l'enjeu vaut qu'un Secrétaire fédéral se déplace ?

Didier Le Reste : Tout à fait. Pour tous les militants, quels qu'ils soient, singulièrement ceux de la CGT, injustement condamnés et incarcérés dans des conditions que Jérôme a vécu. Il faut que TOUTE l'organisation syndicale, et notamment ses premiers dirigeants se mobilisent et soient présents sur les lieux. C'est ce qui justifie ma présence aujourd'hui au tribunal de Rennes.

Info Luttes : Le verdict est tombé, qu'en penses-tu ?

Didier Le Reste : La décision qui vient d'être rendu par la Cour d'Appel libère

Jérôme, et c'est tant mieux. Mais elle maintient des chefs d'inculpation qui sont infondés, qui ne s'appuient sur aucune preuve, ni aucun aveu. Je considère que c'est un jugement éminemment politique. Sa seule vocation est de faire plier les salariés, les syndicats ; qu'ils ne puissent plus contester l'ordre établi et notamment en souhaitant empêcher la continuation des manifestations contre cette réforme injuste des retraites. Je pense que c'est une justice de classe !

Le rendu du jugement confirme mes propos. A la fois il y a un souci de préserver la paix sociale en libérant notre camarade Jérôme, par contre le maintien des chefs d'accusation est scandaleux. C'est inique !

Info Luttes : La suite ?

Didier Le Reste : On verra avec les organisations de la CGT, mais je suis pour proposer de se pourvoir en cassation. Cela veut dire que l'affaire n'est pas terminée. Elle sera rejugée d'une façon ou d'une autre. Cela permettra à Jérôme de retrouver son emploi de cheminot dans une certaine sérénité. Je mets aussi en garde la Direction de la SnCF sur des tentatives de vouloir prendre des sanctions vis-à-vis de Jérôme. Je pense qu'au regard du contexte social qui est très tendu, c'est aller vers un conflit social de grande ampleur !

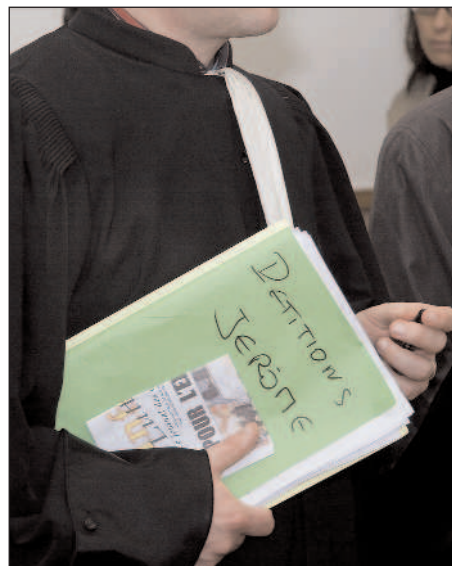
On ne lâchera rien de ce point de vue sur cette situation injuste qui est réservée à Jérôme.

Info Luttes : La lutte continue alors ?

Didier Le Reste : La lutte est un combat continu et permanent. Ce n'est pas le jugement qui vient d'être rendu qui va tempérer nos ardeurs !

Beaucoup de cheminots ont fait le choix de rejoindre la C.G.T. Ensemble construisons ta C.G.T. Nous t'invitons à contacter un militant C.G.T ou à nous transmettre ta demande d'adhésion.

OTAGE du capital



PLUS DE 10.500 SIGNATURES ont été déposées au tribunal. NOUS CONTINUONS !

Clin d'oeil

Domenenech assigne la FFF aux prud'hommes !

On en a rien a foot !

Journal édité et imprimé par les cheminots CGT de Nantes en grève.

Contact au syndicat, 19 boulevard de Stalingrad à Nantes.

Tél. : 02.40.74.96.44 - Fax : 02.40.37.98.67

cheminot.cgt.nantes@wanadoo.fr

Photos Patrice Morel

Tél. contact urgence info :

PM 06.24.93.32.10

À toute fin utile, les divers numéros sont téléchargeables sur le site perso : <http://www.patcatnats.fr/>